CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Société canadienne du cancer

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Santé

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Nous recommandons d'accroître les investissements fédéraux dans la prévention du cancer et des maladies chroniques :

Il faut investir plus dans la prévention du cancer et des autres maladies chroniques en se concentrant sur la recherche, l'application des connaissances et les programmes qui ont une incidence mesurable et qui encouragent les Canadiens à adopter des comportements sains. Il a été démontré qu'environ la moitié de tous les cancers peut être évitée en adoptant un mode de vie sain et par l'entremise de politiques qui aident à protéger la santé des Canadiens. Le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer pour faciliter et financer la collaboration intersectorielle pour s'attaquer à la prévention des grands facteurs de risque.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Étant entendu que les niveaux courants de dépenses pour la santé sont essentiels pour assurer que les patients ont le soutien et les services dont ils ont besoin quand ils sont diagnostiqués, les petits investissements dans les initiatives de prévention efficaces vont produire des économies considérables pour le gouvernement fédéral à moyen et à long terme comme suit :
- ils vont augmenter la productivité et réduire l'absentéisme
- ils vont réduire les coûts de la santé (admissions dans les hôpitaux, traitement médical, etc.)

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

1) Les Canadiens de tous les âges et de tous les milieux
2) L'ensemble de la main-d'œuvre, qui a besoin d'employés en santé et productifs
3) Le gouvernement fédéral
4) Les gouvernements des provinces et des territoires
5) Le secteur de la santé
    - Les hôpitaux
    - Les fournisseurs de services de santé
    - Les coûts des médicaments

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Répercussions sur la santé
Il est estimé qu'il y aura 187 600 nouveaux cas de cancer et 75 500 décès au Canada en 2013. Il a été démontré qu'il est possible de prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et par l'entremise de politiques qui aident à protéger la santé des Canadiens.

Répercussions économiques :
Le cancer est la maladie qui coûte le plus cher. Le fardeau économique total qui peut lui être attribué s'élève à plus de 17,1 milliards de dollars.
- Des dépenses directes totales pour la santé de plus de 4,2 milliards de dollars par année en raison du cancer (médecins, hôpital, coûts des médicaments, etc).
- Les pertes de productivité coûtent 12,9 milliards de plus par année à l'économie.

Sujet : Santé

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

La Société canadienne du cancer recommande que le gouvernement fédéral aide les familles qui prennent soin d'un proche en améliorant les prestations de soignant en vertu du programme d'assurance-emploi comme suit :

1) Accroître la période de prestations de 6 à 26 semaines à l'intérieur d'une période de 52 semaines.

2) Instaurer plus de flexibilité en permettant des semaines partielles sur une plus longue période.

3) Rendre les critères d'admissibilité plus souples en les faisant porter sur un « besoin important de soins en raison d'une maladie potentiellement mortelle » plutôt que sur un « risque important de décès ».

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$100 millions-499.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le gouvernement fédéral devrait financer la recommandation au moyen du programme d'assurance-emploi existant.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les soignants familiaux qui ont un emploi ou qui sont travailleurs autonomes et qui doivent prendre congé pour soigner et soutenir un proche atteint d'une maladie potentiellement mortelle.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

L'amélioration de la prestation pour soignant permettra aux travailleurs canadiens de prendre congé pour offrir des soins et du soutien à un proche atteint d'une maladie potentiellement mortelle sans craindre de perdre leur travail.

Sujet : Santé

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

La Société canadienne du cancer recommande d'éliminer les échappatoires de la taxation des produits du tabac :

1) Étendre aux importateurs la surtaxe payée par les fabricants de tabac sur l'impôt sur le revenu (recettes supplémentaires estimatives de 40 millions de dollars par année).
2) Réduire la limite d'importation en franchise de droits des voyageurs à 25 cigarettes, OU 25 grammes de tabac à rouler, OU 25 bâtonnets de tabac, OU 10 à 15 cigares (recettes supplémentaires estimatives de 15 millions de dollars par année pour le gouvernement fédéral, et plus pour les provinces).
3) Fixer l'âge minimum pour importer du tabac en franchise de droits à 18 ans ou l'âge prévu par la province ou le territoire d'entrée, selon celle qui est la plus élevée (recettes supplémentaires : moins d'un million de dollars par année).

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Il n'y aura pas de coût pour le gouvernement fédéral. En fait, l'élimination des échappatoires de la taxation des produits du tabac augmentera les recettes fiscales fédérales d'environ 55 millions de dollars par année, avec des recettes supplémentaires pour les gouvernements provinciaux.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les avantages qui en découleront :

1) La santé des Canadiens en profitera. Les taxes plus élevées sur le tabac réduisent le tabagisme. Les échappatoires de la taxation des produits du tabac qui permettent des prix moins élevés affaiblissent les bénéfices pour la santé de l'imposition des produits du tabac.

2) Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux vont en profiter grâce à l'augmentation des recettes fiscales.

3) Les règles du jeu seront égales pour les fabricants de tabac étrangers et canadiens. À l'heure actuelle, les sociétés productrices de tabac qui transportent la production à l'extérieur du Canada bénéficient d'un traitement fiscal préférentiel par rapport aux fabricants de tabac canadiens.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Les produits du tabac sont la principale cause évitable de maladie et de décès au Canada, tuant 37 000 Canadiens chaque année. Les produits du tabac sont responsables d'environ 30 % de tous les décès par cancer au Canada.

La réduction du tabagisme améliorera la santé des Canadiens.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Prévention

En 2011, le Canada a signé la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, s'engageant à prendre des mesures concrètes pour lutter contre le cancer et les autres maladies chroniques. Il est possible d'éviter environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et par l'entremise de politiques qui protègent la santé des Canadiens. La prévention primaire du cancer comprend la prévention des facteurs de risque (fumer, avoir un surpoids ou être obèse, l'inactivité physique et l'exposition aux radiations) et l'augmentation des facteurs de protection (une alimentation saine, maintenir un poids corporel sain, être actif physiquement, être non fumeur).

Un grand nombre de ces facteurs de risque sont communs aux autres maladies chroniques; par conséquent, les interventions de prévention conçues pour réduire le risque de cancer peuvent également réduire le risque d'autres maladies chroniques. La prévention secondaire est le dépistage précoce d'une maladie pour pouvoir la contrôler et la traiter efficacement; elle cible des groupes particuliers (par exemple le dépistage du cancer du sein pour les femmes).

La réduction des facteurs de risque engendre ses économies au sens le plus simple parce qu'elle réduit les cas de maladie (et les coûts connexes).

Prestation pour soignant

Sur la base d'une étude d'évaluation du programme de prestation pour soignant (Ressources humaines et Développement social Canada, l'évaluation formative des prestations d'assurance-emploi pour soins prodigués par compassion, rapport final, octobre 2006) et après plus de cinq ans d'expérience, la participation maximale estimée serait de 21 000 demandeurs.

Sur la base de cette estimation et de la prestation hebdomadaire moyenne pour 2012 (376 $ par demandeur, par semaine), le coût de l'amélioration du programme de prestation pour soignant serait 205 millions de dollars par année.

À mesure que la population canadienne vieillit, le nombre de cas de cancer augmente et le nombre de travailleurs diminue; nos soignants familiaux ont besoin d'une meilleure protection d'emploi et de sécurité du revenu pour leur permettre de soigner et de soutenir leurs proches atteints d'une maladie potentiellement mortelle, sans craindre de perdre leur emploi et leur revenu.

Le gouvernement fédéral a fait un travail important pour améliorer les vies des soignants familiaux en créant et en améliorant des mesures fiscales clés, comme le crédit d'impôt pour frais médicaux, et le nouveau crédit d'impôt pour soignant familial. Il est temps de passer à l'étape suivante pour soutenir les familles qui soignent leurs proches.

Élimination des échappatoires de la taxation des produits du tabac

La surtaxe sur le revenu des fabricants de tabac est appliquée depuis 1994. Imperial Tobacco, la société productrice de tabac la plus importante du Canada, a cessé de payer la surtaxe en 2006 quand la fabrication a été déménagée du Canada au Mexique. Il n'y a pas de raison d'exempter Imperial Tobacco ou d'autres importateurs.

L'importation en franchise de droits des produits du tabac accordée par le Canada est parmi les plus généreuses du monde. Alors que de nombreux pays permettent 200 cigarettes OU l'équivalent, le Canada permet actuellement 200 cigarettes ET 200 bâtonnets de tabac ET 200 grammes de tabac à rouler ET 50 cigares. Les pays réduisent ce qu'ils permettent à 50 cigarettes en Australie, 40 dans plusieurs pays de l'Union européenne (selon le mode de déplacement) et 19 à Hong Kong.

À l'heure actuelle, une personne de 18 ans peut importer du tabac en franchise de droits même si l'âge minimum permis par la province est plus élevé, par exemple 19 ans.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.